

*Initiatives ministérielles*

pharmaceutiques brevetés. Aujourd'hui, avec la deuxième lecture du projet de loi C-91, nous donnons suite à cette annonce.

Nous agissons ainsi pour trois raisons fondamentales. Premièrement, cette politique sera bénéfique pour le Canada et pour les Canadiens. Deuxièmement, elle mettra fin à l'incertitude qui s'est manifestée dans l'industrie concernant l'octroi obligatoire de licences. Troisièmement, elle brisera l'isolement dans lequel le Canada se trouve à ce sujet et elle rendra la pratique canadienne semblable à celle des autres pays industrialisés.

Permettez-moi de traiter chacune de ces questions à tour de rôle. Premièrement, il ne fait aucun doute que les Canadiens tireront profit des modifications proposées dans le projet de loi C-91.

Les améliorations apportées à la protection des brevets auront pour avantage principal d'attirer des centaines de millions de dollars en nouveaux investissements.

Depuis janvier, alors que le gouvernement faisait connaître son intention de mettre fin à l'octroi obligatoire de licences, les fabricants de produits pharmaceutiques ont annoncé qu'ils investiraient plus de 500 millions de dollars au Canada au cours des cinq prochaines années. Ces nouveaux investissements considérables dépendent de la protection accrue des brevets. Sans elle, le Canada ne pourra pas soutenir la concurrence dans l'industrie des produits pharmaceutiques. Ces investissements se feront dans d'autres parties plus attrayantes du globe.

Cette question a une grande importance: plus de 500 millions de dollars en nouveaux investissements représentent des emplois de qualité pour les chercheurs canadiens et le personnel médical. Nous parlons de la gamme complète des activités industrielles: construction d'usines, fourniture de matériel ainsi que recherche-développement dans les hôpitaux, les instituts de recherche, les universités et les laboratoires des secteurs privé et public. Ces investissements comprennent des mandats pour mener des travaux de R-D ou pour fabriquer des produits pour tous les pays.

Et ces investissements ne se feront pas qu'au Québec et en Ontario. En fait, des investissements de 90 millions de dollars ont été annoncés pour des projets qui seront menés hors du Canada central.

[Français]

Voilà bien le type de secteur dans lequel le Canada devrait investir, un secteur axé sur l'innovation, un secteur consacré à la création de produits à haute valeur ajoutée, un secteur qui génère des emplois de qualité. Dans son ensemble, l'industrie pharmaceutique emploie plus de 22 000 personnes chez les fabricants de produits de marque, de produits génériques et de produits chimiques. Le projet de loi C-91 créera un environnement

dans lequel tous les secteurs de l'industrie pourront prospérer.

[Traduction]

Tout cela constitue de bonnes nouvelles pour les chercheurs et pour les fabricants canadiens. Mais il y a aussi de bonnes nouvelles pour le reste de la population canadienne.

Le projet de loi C-91 permettra au Canada de jouer un rôle important dans la recherche et la mise au point de médicaments et de traitements.

Le projet de loi contient des dispositions qui maintiendront le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés se verra conférer de nouveaux pouvoirs qui lui permettront d'être encore plus efficace que dans le passé.

Le conseil a été créé en 1987 par ce gouvernement-ci, qui désirait respecter son engagement de maintenir le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Depuis lors, le conseil s'est fort bien acquitté de sa tâche. De janvier 1987 à décembre 1991, le prix des produits pharmaceutiques brevetés a augmenté, en moyenne, de seulement 2,9 p. 100 par année. Ce chiffre est bien au-dessous de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

[Français]

Et aussi, une étude menée récemment aux États-Unis a révélé que les médicaments se vendent à bien meilleur prix au Canada qu'aux États-Unis. Au Canada en fait, le prix des médicaments est de 32 p. 100 moins élevé. L'étude américaine dit que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a grandement contribué à cet état de fait.

[Traduction]

J'ai affirmé que cette mesure législative était bonne pour le Canada et pour les Canadiens parce qu'elle combine les avantages découlant de la multiplication des travaux de R-D et de fabrication, et ceux d'un contrôle rigoureux de la hausse des prix. Laissez-moi maintenant vous parler de la seconde raison fondamentale pour laquelle nous avons proposé ce projet.

Il est temps d'en finir avec l'incertitude associée à la protection des brevets pour les produits pharmaceutiques. Le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin à l'octroi obligatoire de licences en janvier, en espérant que les négociations du GATT prendraient fin sous peu. Bien que je continue à espérer qu'une entente sera conclue durant les prochaines semaines, en ce moment, ces négociations ne sont pas encore terminées.

Toutefois, le Canada n'a pas les moyens d'attendre plus longtemps. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin à l'obligation d'octroyer des licences, un nombre important de nouveaux engagements d'investissement ont été annoncés. Il nous faut créer l'environnement qui permettra à ces investisse-